

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Relaxe confirmée : une victoire face à la criminalisation de l'action syndicale

La CGT se félicite de la décision de la chambre correctionnelle de la cour d'appel de Douai qui a prononcé la relaxe de notre camarade Jean-Paul Delescaut, Secrétaire général de l'UD CGT du Nord, poursuivi pour « *apologie du terrorisme* » et « *provocation à la haine antisémite* ».

C'est à la suite d'un communiqué syndical publié le 10 octobre 2023, dénonçant la situation dramatique au Proche-Orient que le Secrétaire général de l'UD CGT 59 a été poursuivi sur la base d'un signalement du préfet.

La CGT le dit avec force : quand un gouvernement laisse s'installer un climat où l'expression syndicale et l'expression politique sont assimilées à une infraction pénale, il porte atteinte à des libertés fondamentales et affaibli un peu plus la démocratie.

Depuis ce sont des dizaines de milliers de morts, civils, notamment des femmes et des enfants.

Dénoncer ces crimes ne constitue pas un délit. Exiger un cessez-le-feu immédiat, la protection des populations civiles et le respect du droit international est un devoir auquel nous ne renoncerons pas !

Plus jamais le débat politique et judiciaire ne doit pas être instrumentalisé pour disqualifier l'action, d'une organisation syndicale, associative ou politique. La CGT réaffirme son combat résolu pour la paix, le droit des peuples à disposer de leur destin démocratique, tout autant qu'elle combat l'antisémitisme et toutes les formes de racisme.

Montreuil, le 3 mars 2026